

**SURVEILLANCE SANITAIRE  
DES ZONES D'ACTIVITÉS NAUTIQUES 2019**

**PRÉSENCE DE CYANOBACTÉRIES DANS L'EAU  
"ALGUES BLEUES"**

Mise à jour le :

\_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_  
 \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_  
 \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

**DISPOSITIF DE SUIVI**

Les cyanobactéries sont des micro-organismes qui peuvent proliférer dans les eaux douces. Elles ressemblent à des algues microscopiques de couleurs diverses allant du vert au bleu vif, pouvant former des dépôts ou des mousses à la surface de l'eau.

Les risques sanitaires liés aux situations de proliférations de cyanobactéries sont gérés sur la base de la note DGS/EA4/2015/181 du 2 juin 2015 du Ministère de la Santé.

**Certaines espèces peuvent produire et libérer des toxines qui peuvent être à l'origine de risques sanitaires pour les baigneurs et les pratiquants d'activités nautiques.**

**Niveau 0**

Les analyses effectuées sur ce site ne révèlent actuellement pas ou peu la présence de cyanobactéries.

**Rappel : la baignade est interdite toute l'année**



**Les effets sur la santé actuellement connus sont les suivants :**

- Lors de contact avec l'eau : irritations et rougeurs de la peau, du nez, de la gorge, des yeux, et des muqueuses.
- Lors de l'ingestion de l'eau : maux de ventre, diarrhée, nausées, vomissements.
- Animaux domestiques : tremblements des pattes, perte d'équilibre, nausées, bave...

➤ **PAS DE RECOMMANDATION PARTICULIÈRE**

**DISPOSITIF DE NIVEAU 0**

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires, vous pouvez contacter la mairie ou consulter le site internet :  
<http://www.ars.paysdelaloire.sante.fr>